

Réformer les retraites en temps de crise

CLIQUEZ ICI
POUR DÉCOUVRIR LA NOTE

Paris, le 27 octobre 2020 - Hier, Jean Castex recevait les syndicats et le patronat pour une « conférence du dialogue social » au cours de laquelle la réforme des retraites a été peu évoquée. Dans le contexte actuel, quelle place reste-t-il pour un tel débat ? Et quel impact la crise économique va-t-elle (ou doit-elle) avoir sur la nature des discussions ?

Dans une note publiée aujourd'hui et intitulée "[Réformer les retraites en temps de crise](#)", l'Institut Montaigne met en lumière une situation de financement toujours plus difficile - le déficit des régimes de retraites, qui était prévu à 27 Mds€ en 2030, devrait désormais dépasser nettement les 30 Mds€ à cet horizon - alors que la situation relative moyenne des retraités par rapport à l'ensemble de la population s'est améliorée (ces derniers n'étant pas affectés par la hausse du chômage ou la baisse de leurs revenus).

La conclusion de cette note est claire : si elle peut être bénéfique à long terme, la mise en place immédiate d'un système universel et d'une caisse unique apparaît aujourd'hui secondaire. En revanche, une réforme paramétrique rapide, déjà nécessaire avant la crise sanitaire, est devenue indispensable et urgente au regard de l'état de nos finances publiques.

Les quatre orientations de l'Institut Montaigne pour la réforme des retraites

- 1. Ne pas augmenter les cotisations sociales** dans un contexte de chômage élevé, de reprise économique fragile et de compétitivité dégradée de notre économie.
- 2. Agir dans la concertation avec les partenaires sociaux.**
- 3. Supprimer définitivement les régimes spéciaux, dont les effectifs pensionnés sont limités, mais dont l'équilibre financier coûte plusieurs milliards de subventions budgétaires chaque année, pour redistribuer ces économies en termes de droits à ceux qui vont perdre leur emploi dans les mois qui viennent ;** par exemple, les nouveaux chômeurs depuis mars 2020 bénéficieraient de droits à hauteur du dernier salaire perçu et non pas à hauteur de leurs prestations d'assurance chômage.
- 4. Laisser le choix aux Français entre allonger – progressivement – le temps de cotisation pour ceux qui le souhaitent, ou réduire les pensions de ceux qui préfèrent partir plus tôt.**

CLIQUEZ ICI
POUR DÉCOUVRIR LA NOTE

Nous vous attendons sur [Twitter](#), [Facebook](#) et sur [Instagram](#).
Inscrivez-vous à notre [Newsletter](#).

Contact presse

Lara Oliveau, responsable de la communication et des relations presse
06 99 79 43 62; loliveau@institutmontaigne.org

À propos de l'Institut Montaigne :

Think tank indépendant créé en 2000, l'Institut Montaigne est une plateforme de réflexion, de propositions et d'expérimentations consacrée aux politiques publiques en France et en Europe. Ses travaux sont le fruit d'une méthode d'analyse et de recherche rigoureuse et critique, ouverte sur les comparaisons internationales. L'Institut Montaigne, association à but non lucratif pionnière en France, réunit des chefs d'entreprise, des hauts fonctionnaires, des universitaires et des personnalités issues d'horizons divers. Ses financements sont exclusivement privés, aucune contribution n'excédant 1,5 % d'un budget annuel de 6,5 millions d'euros (estimation 2019). À travers ses publications et les événements qu'il organise, l'Institut Montaigne souhaite jouer pleinement son rôle d'acteur du débat démocratique.

[Si vous ne souhaitez plus recevoir de message de notre part, cliquez ici.](#)